

LE GRAND ACCORD META AUX ÉTATS-UNIS

écrit par Nathalie Schlenker | septembre 8, 2026



En 2023, vingt-neuf États américains ont intenté une procédure conjointe contre Meta devant le tribunal fédéral d'Oakland, en Californie. Parallèlement à cette action fédérale, des procédures distinctes étaient également pendantes dans plusieurs États. En août, le procès intenté par la Californie, le Colorado, le Kentucky et le New Jersey a débuté.

En substance, il est reproché à Meta de n'avoir pris aucune mesure pour empêcher que les jeunes ne deviennent dépendants aux réseaux sociaux.

Pourquoi Meta conclut-il un accord ?

Le jury a pu consulter des documents internes et a entendu des employés actuels et anciens de Meta. Ceux-ci ont notamment témoigné au sujet de mesures de sécurité qui n'étaient pas activées par défaut, car des paramètres plus stricts auraient pu nuire aux chiffres d'utilisation.

Un accord a finalement été conclu. L'entreprise ne reconnaît aucune faute. Elle ne reconnaît pas qu'Instagram a été conçu de manière addictive. Il a également été expressément stipulé que l'accord *ne constitue pas un précédent* en dehors des États américains concernés.

Combien Meta doit-il payer ?

Meta verse une somme allant jusqu'à **17,1 milliards de dollars** aux États et territoires participants. En incluant l'accord distinct conclu avec le Texas, le montant total atteint environ 18 milliards de dollars.

Qu'est-ce que Meta a encore promis ?

L'accord avec les États américains prévoit que Meta intègre de nouvelles mesures de précaution pour les mineurs sur les réseaux sociaux — uniquement aux États-Unis :

- un maximum de deux heures par jour ;
- aucun accès au *feed* entre minuit et 6 heures ;

- moins de notifications pendant les heures scolaires ;
- la possibilité de choisir un *feed* non personnalisé ;
- des pauses obligatoires lors du *scrolling*.

Pourquoi uniquement aux États-Unis ?

Meta accepte des mesures visant à freiner un usage problématique, mais apparemment uniquement là où une pression suffisante est exercée par des litiges judiciaires.

Et notre jeunesse belge ?

La jeunesse belge n'est à ce jour pas encore protégée et continue de bénéficier d'un accès pleinement illimité à la version la plus addictive.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Il semble toutefois que la pression européenne ne tardera pas à suivre. Après tout, si une limite de temps, un verrouillage nocturne et un *feed* moins intrusif protègent les jeunes Américains, pourquoi les jeunes d'Anvers ou de Bruxelles ne bénéficieraient-ils pas de cette même protection ?

Vous avez des questions relatives à la réglementation numérique, à la responsabilité des plateformes ou à la protection des mineurs en ligne ? N'hésitez pas à nous contacter via info@studio-legale.be ou www.studio-legale.be.

Liens média

- [AP news](#)
- [VRT NWS](#)
- [De Tijd](#)